

L'an deux mille vingt-deux, le 03 du mois d'octobre à 18 heures, le Conseil Municipal de Cenon, régulièrement convoqué par courrier en date du 27 septembre 2022, s'est assemblé à la Salle du Conseil Municipal à Cenon, sous la présidence de Monsieur Jean-François EGRON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 35
Nombre de pouvoirs : 7

Nombre de conseillers présents : 25
Nombre de conseillers votants : 32

Etaient Présents : Jean-François EGRON, Michaël DAVID, Laïla MERJOUÏ, Dominique ASTIER, Huguette LENOIR, Jean-Marc SIMOUNET, Fernanda ALVES, Laurent PERADON, Marie HATTRAIT, Cihan KARA, Hürizet GÜNDER, Alexandre MARSAT, Max GUICHARD, Patrice CLAVERIE, Seye SENE, Claudine CHAPRON, Anne LEPINE, Jérémy RINGOT, Léa RAINIER, Florence DAMET, Olivier COMMARIEU, Fabrice MORETTI, Jean-Pierre BERTEAU, Fabrice DELAUNE, Christine HERAUD.

Absents ou excusés ayant donné pouvoir : Anne LAOUILLEAU ayant donné pouvoir à Monsieur le Maire, Patrice BUQUET ayant donné pouvoir à Monsieur Jérémy RINGOT, Gérard CASTAIGNEDE ayant donné pouvoir à Monsieur Max GUICHARD, Ludovic ARMOËT ayant donné pouvoir à Monsieur Michaël DAVID, Marjorie CARVEL ayant donné pouvoir à Madame Anne LEPINE, Fatiha BARKA, Ingrid LAFON, Saïd SAÏDANI ayant donné pouvoir à Monsieur Dominique ASTIER, Philippe TARDY, Yannick POULET ayant donné pouvoir à Monsieur Fabrice MORETTI.

Objet | Résidence Le Métropolitain - Acquisition de parcelles à l'euro symbolique et intégration d'une sente piétonne dans le domaine public communal

Par courrier du 6 novembre 2019, les copropriétaires de la Résidence Le Métropolitain, sise 2 avenue du Président Vincent Auriol, ont annoncé leur souhait de céder une partie de la parcelle cadastrée AD 321 à la Ville, afin de pouvoir clôturer leur résidence et confier à la Ville l'entretien de la sente piétonne longeant leur bâtiment et la Médiathèque Jacques Rivière. Cette cession a été autorisée par le syndicat des copropriétaires lors de leur assemblée générale ordinaire du 29 septembre 2020.

A la suite d'une visite sur site réunissant le syndicat de copropriété, les membres du conseil syndical de la copropriété, élus et services de la Ville, un compromis a été trouvé concernant les limites de propriété et un document d'arpentage a été réalisé par le cabinet de géomètres-experts Ageo Conseils afin d'acter le nouveau découpage et l'installation d'une clôture entre la résidence et l'espace public.

Ainsi, les nouvelles parcelles créées par le document d'arpentage établi le 15 avril 2021 et devant être cédées à la commune portent les références cadastrales AD 324 et AD 322, d'une superficie totale de 255 m². La copropriété a consenti la cession de cette assiette à l'euro symbolique, les frais d'acte devant être pris en charge par la Ville.

S'agissant d'une acquisition amiable de parcelles dont la valeur vénale n'atteint pas 180 000 €, l'avis des Domaines n'est pas requis.

CONSEIL MUNICIPAL DU 03 OCTOBRE 2022 DELIBERATION N° 2022-156

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par :

32 voix pour

0 abstention

0 voix contre

Approuve l'acquisition, à l'euro symbolique, des parcelles cadastrées AD 322 et AD 324, situées avenue du Président Vincent Auriol et rue Camille Pelletan, en vue de leur classement dans le domaine public communal ;

Autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes devant intervenir à cet effet, étant précisé que les frais, taxes, droits et honoraires seront à la charge de la Ville de Cenon, acquéreur.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Jean-François EGRON

Maire de Cenon

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213301195-20221003-2022-156-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/10/2022

Publication : 10/10/2022

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat.